

# LA FORÊT, UN PARI POUR LE FUTUR...

La France doit aujourd'hui faire un pari en faveur du développement de sa forêt et y affecter les moyens nécessaires. Ce pari s'impose pour assurer aux générations futures le patrimoine de biens naturels qui leur sera indispensable, quelle que puisse devenir leur civilisation. Ce pari comporte peu de risques parce qu'il n'impose que des sacrifices infimes aux générations actuelles, et parce qu'il y a une grande vraisemblance que les produits et services attendus de la forêt iront plutôt en s'amplifiant. Ce pari est nécessaire parce que la forêt est un patrimoine de grande valeur qui mérite d'être conservé et enrichi.

La forêt est une mine de matières premières, mais, contrairement à celles dont on extrait des produits minéraux, c'est une mine renouvelable ; de plus la valeur énergétique de ses produits provient d'une énergie gratuite, celle du soleil.

La forêt est et demeure l'une des conditions les plus importantes de l'équilibre biologique, de la conservation des sols, du maintien d'une vie animale sauvage. A la forêt s'attachent des valeurs culturelles de toute nature. Choisir de transmettre ce patrimoine, c'est aussi choisir de transmettre un humanisme riche de liberté et d'émotions.

Enfin, il faut souligner que la forêt se constitue lentement : le pari en faveur de la forêt ne peut être différé sans risques pour les générations futures, parce que la forêt, nécessaire à l'équilibre biologique du pays, est, de surcroît, la condition de l'existence, de la conservation et du renouvellement d'autres biens naturels indispensables : l'eau, le sol, l'air, les patrimoines génétiques d'innombrables espèces animales et végétales.

**Bertrand de JOUVENEL,**  
Rapport sur la forêt - 1977.

## ... OU UNE ASSURANCE ?



Doc. Aménagement et Nature.

Dans une "libre opinion", publiée en Mai 1978, E.F. Debazac contestait le terme de "pari", employé par Bertrand de Jouvenel, dans son rapport. Il appelait à comparer l'utilisation forestière aux autres utilisations du sol et des ressources naturelles, insistant sur le fait que l'utilisation forestière des terres se distingue de toute autre utilisation par un intrant minimal d'énergies autres que l'énergie solaire et qu'elle correspond ainsi à un plus faible degré d'artificialisation.

Les forêts n'ont été soumises à une gestion méthodique, elles n'ont été "cultivées" qu'à partir du moment où, la France possédant un "stock" de terres cultivables limité, elles se sont trouvées réduites au point qu'on ne pouvait plus y tolérer des prélèvements anarchiques.

C'est la révolution industrielle, avec la mise en exploitation des énergies fossiles, qui a déclenché la révolution agraire : introduction de la fertilisation par les engrais, substitution du moteur aux énergies humaine et animale, maîtrise de l'eau, augmentation des productions tout en réduisant les surfaces cultivées, conservation des denrées alimentaires par le froid. C'est aussi la réduction de la demande en bois de feu qui a rendu possible une gestion

méthodique de la forêt, et l'avenir de celle-ci est lié aux problèmes énergétiques, comme aussi aux effectifs de la population, ainsi qu'aux besoins nouveaux en terres, pour l'habitat urbain, mais également pour les équipements collectifs et récréatifs, et pour les voies de communication.

Si de nouvelles sources d'énergie, autres que l'énergie solaire, ne sont pas trouvées, estimait E.F. Debazac, il y aurait d'abord un ralentissement de la révolution industrielle, puis une reconversion de la mise en valeur des ressources naturelles, accompagnée d'un redéploiement de l'agriculture, privée de nouvelles sources d'énergie ; cela amènerait une réduction des surfaces forestières, comme dans les pays non encore industrialisés.

Et l'auteur concluait, en rappelant qu'il y a un héritage à transmettre aux générations futures : "un objectif global d'enrichissement et d'extension des forêts doit être fixé par une politique forestière à long terme, car la réalisation de cet objectif permettra de faire face aux problèmes qui se poseront, dans tous les cas. Une telle politique forestière ne serait plus un pari mais une assurance."

★★★